

GUADELOUPE

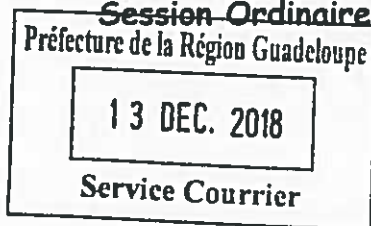


VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

~~Session Ordinaire~~ du 30 Novembre 2018

Délibération affichée
Le 14 DEC. 2018



Effectif du Conseil :	33
Présents :	21
Absent(s) et/ ou Excusés :	10
Procuration(s) :	2

N° d'ordre : 51/2018

Domaine d'intervention : 7.1/ Décisions budgétaires

L'an deux mil dix-huit et le Vendredi trente du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-deux Novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Madame Marie-Luce PENCHARD.

La convocation a été affichée en Mairie, le 23 Novembre 2018.

PRESENTS : Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire ; Mme GUILLAUME Myriam : 2^{ème} Adjoint au Maire ; Mme FONTAINE Annette : 4^{ème} Adjoint au Maire ; M. EDOUARD Fred : 5^{ème} Adjoint au Maire ; Mme CABARRUS Célia : 6^{ème} Adjoint au Maire ; M. CORIOLAN Félix : 7^{ème} Adjoint au Maire ; M. VERMOT de BOISROLIN Alfred : 8^{ème} Adjoint au Maire ; Mme MICHAUX-CHEVRY Lucette : 9^{ème} Adjoint au Maire. M. ROGERS Georget ; M. ROLLE Christian ; Mme BERVIN-TORRENT Viviane ; M. GUIRIABOYE Hugues ; Mme PETRO Sonia ; Mme GAUTHIEROT Franciane ; M. BATCHILA Jean-Pierre ; Mme BOYAU Elsa ; Mme FORT Sandrine ; M. FERTE Alain ; Mme SELLIN Annick ; M. ATALLAH André ; Mme SOLIGNAC-FABIGNON Henriette : Conseillers Municipaux.

ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. DARLIS Frantz : 1^{er} Adjoint au Maire (Procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire).

Mme DESFONTAINES Kitty, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme GAUTHIEROT Franciane).

ABSENT(S) ET/ OU EXCUSES :

M. MONROSE René-Claude : 3^{ème} Adjoint au Maire. Mme PHEDOL-JARVIS Christiane ; Mme LESTIN Léna ; M. GENE Charles-Henri ; Mme MODESTE Yolande ; M. NICOLAS Aristide ; Mme RICHARD Maryvonne ; M. LOBEAU Joël ; M. VALERIUS Robert ; M. EZELIN Roland : Conseillers Municipaux.

Les 21 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme CABARRUS Célia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION MODIFIANT LA DECISION MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2018**

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

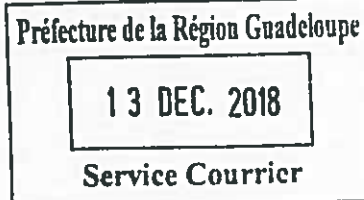
Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération n°38/2018 en date du 26 Septembre 2018, le Conseil a adopté la décision modificative n°1 du Budget Principal et du Budget Annexe Parkings 2018.

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier le chapitre 23 « Immobilisations en cours » en dépenses d'investissement tel que présenté ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Tableau de la délibération N°38/2018 du 26 Septembre 2018 :



	Dépenses d'investissement	Budget Primitif arrêté par le Préfet	DM N°1	VOTE
16	Emprunts et dettes	602 825,75		602 825,75
20	Immobilisations incorporelles	123 500,00		123 500,00
21	Immobilisations corporelles	763 769,17	32 000,00	795 769,17
23	Immobilisations en cours	1 258 000,00	257 188,79	<u>1 515 188,79</u>
			- 32 000,00	
040	Opé ordre de transf entre sections	300 000,00		300 000,00
RAR	Restes à réaliser	1 676 716,07		1 676 716,07
Total		4 724 810,99	257 188,79	5 013 999,78

Nouvelle modification :

	Dépenses d'investissement	Budget Primitif arrêté par le Préfet	DM N°1	VOTE
16	Emprunts et dettes	602 825,75		602 825,75
20	Immobilisations incorporelles	123 500,00		123 500,00
21	Immobilisations corporelles	763 769,17	32 000,00	795 769,17
23	Immobilisations en cours	1 258 000,00	257 188,79	<u>1 483 188,79</u>
			- 32 000,00	
040	Opé ordre de transf entre sections	300 000,00		300 000,00
RAR	Restes à réaliser	1 676 716,07		1 676 716,07
Total		4 724 810,99	257 188,79	4 981 999,78

Madame le Maire invite l'assemblée à délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU la délibération n°38/2018 du 26 Septembre 2018 adoptant la décision modificative N°1 du Budget Principal et du Budget Annexe Parkings 2018 ;

CONSIDERANT que l'erreur matérielle a eu lieu au chapitre 23 « Immobilisations en cours » en dépenses d'investissement ;

APRES en avoir délibéré

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

**DECIDE A LA MAJORITE, SOIT 19 VOIX POUR (dont 2 procurations)
 4 ABSTENTIONS (Mme PETRO S., Mrs BATCHILA J-P. & ATALLAH A.
 & Mme SOLIGNAC-FABIGNON H.)**

ARTICLE 1 : DE MODIFIER comme suit le tableau de la délibération n°38/2018 du Conseil Municipal en date du 26 Septembre 2018 :

Dépenses d'investissement		Budget Primitif arrêté par le Préfet	DM N°1	VOTE
16	Emprunts et dettes	602 825,75		602 825,75
20	Immobilisations incorporelles	123 500,00		123 500,00
21	Immobilisations corporelles	763 769,17	32 000,00	795 769,17
23	Immobilisations en cours	1 258 000,00	257 188,79	1 483 188,79
			- 32 000,00	
040	Opé ordre de transf entre sections	300 000,00		300 000,00
RAR	Restes à réaliser	1 676 716,07		1 676 716,07
Total		4 724 810,99	257 188,79	4 981 999,78

ARTICLE 2 : DE DONNER tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette affaire.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 13 DEC. 2018

L'affichage et/ou la publication le 14 DEC. 2018

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le 14 DEC. 2018

Le Maire
Marie-Luce PENCHARD



(Signature of Marie-Luce Penchard)

Fait à Basse-Terre le 12 DEC. 2018



Le Maire
Marie-Luce PENCHARD

(Signature of Marie-Luce Penchard)

